



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ AEROSHELL FLUID 12

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit AEROSHELL FLUID 12

Numéro du produit 52879

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Lubrifiant.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Univar Solutions SAS
Immeuble Cityscope
3 rue Franklin
93108 Montreuil Cedex
France
+33 (0)1 85 57 46 00
SDS.EMEA@univarsolutions.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence SGS - +32 (0) 3575 55 55 (24h -Support dans la langue locale)

Numéro d'appel d'urgence national Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Sds No. 52879

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Non Classé

Dangers pour la santé humaine Non Classé

Dangers pour l'environnement Aquatic Chronic 3 - H412

2.2. Éléments d'étiquetage

Mentions de danger H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH208 Contient du 1-(N,N-BIS(2-ETHYLHEXYL)AMINOMETHYL)-1,2,4-TRIAZOLE. Peut produire une réaction allergique.

Mentions de mise en garde P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.

2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB. Le contact prolongé ou répété de la peau sans nettoyage approprié peut obstruer les pores de la peau, ce qui entraîne des troubles tels que l'acné / la folliculite du pétrole. L'huile utilisée peut contenir des impuretés nocives.

AEROSHELL FLUID 12

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

2,6 DI-TERT-BUTYL-P-CRESOL (BHT) 1-2.4%		
Numéro CAS: 128-37-0	Numéro CE: 204-881-4	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119565113-46-XXXX
Facteur M (aigu) = 1	Facteur M (chronique) = 1	
Classification Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410		

BARIUM ALKYLNAPHTHALENESULPHONATE 1-4.9%		
Numéro CAS: 25619-56-1	Numéro CE: 939-718-2	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119980986-14-XXXX
Classification Acute Tox. 4 - H302 Acute Tox. 4 - H332 Skin Irrit. 2 - H315		

BENZENAMINE, N-PHENYL-, REACTION PRODUCTS WITH 2,4,4-TRIMETHYLPENTENE 1-9.9%		
Numéro CAS: 68411-46-1	Numéro CE: 270-128-1	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119491299-23-XXXX
Classification Aquatic Chronic 3 - H412		

1-(N,N-BIS(2-ETHYLHEXYL)AMINOMETHYL)-1,2,4-TRIAZOLE 0.01-0.09%		
Numéro CAS: 91273-04-0	Numéro CE: 401-280-0	
Facteur M (chronique) = 1		
Classification Skin Corr. 1B - H314 Eye Dam. 1 - H318 Skin Sens. 1A - H317 Aquatic Chronic 1 - H410		

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

Commentaires sur la composition

Les données indiquées sont conformes aux dernières directives CE en date.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation

Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Rincer le nez et la bouche à l'eau. Consulter un médecin si une gêne persiste.

AEROSHELL FLUID 12

Ingestion	Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir. Si le vomissement survient, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons. Consulter un médecin si de grandes quantités ont été ingérées.
Contact cutané	Eloigner la personne touchée de la source de contamination. Enlever les vêtements contaminés. Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Consulter un médecin rapidement si des symptômes apparaissent après le lavage.
Contact oculaire	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin rapidement si des symptômes apparaissent après le lavage.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Ingestion	Nausées, vomissements. Diarrhée.
Contact cutané	Le produit contient une petite quantité de substance sensibilisante. Peut provoquer une sensibilisation ou des réactions allergiques chez les personnes sensibles. Acné des huiles et hydrocarbures.
Contact oculaire	Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin	Traiter en fonction des symptômes.
-----------------------------	------------------------------------

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée.
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux	Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.
---	---

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie	Contenir et collecter les eaux d'extinction.
Equipements de protection particuliers pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	En cas de déversements accidentels : faire attention aux surfaces et sols glissants. Suivre les précautions décrites dans cette fiche de données de sécurité pour manipuler sans danger. Eviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. Prévoir une ventilation suffisante.
----------------------------------	---

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	Éviter le rejet dans les environnements terrestres et les cours d'eau. Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.
--	---

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

AEROSHELL FLUID 12

Méthodes de nettoyage

En cas de déversements accidentelles : faire attention aux surfaces et sols glissants. Absorber le déversement avec un absorbant non-combustible. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Eviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Prévoir une ventilation suffisante.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Stocker à température ambiante.
Matériaux appropriés pour conteneurs: Acier doux. Polyéthylène.
Matériaux inappropriés pour conteneurs: Polychlorure de vinyle (PVC)

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

2,6 DI-TERT-BUTYL-P-CRESOL (BHT)

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 10 mg/m³

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

2,6 DI-TERT-BUTYL-P-CRESOL (BHT) (CAS: 128-37-0)

Commentaires sur les composants

WEL = Workplace Exposure Limits

DNEL

Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 3.5 mg/m³
Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 0.5 mg/kg p.c. /jour
Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 0.86 mg/m³
Population en général - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 0.25 mg/kg p.c. /jour
Population en général - Orale; Long terme Effets systémiques: 0.25 mg/kg/jour

PNEC

- eau douce; 0.199 µg/l
- eau de mer; 0.0199 µg/l
- Sédiments (eau douce); 99.6 mg/kg
- Sédiments (eau de mer); 9.96 mg/kg
- Sol; 47.69 µg/kg
Station d'épuration des eaux usées; 0.17 mg/l

BARIUM ALKYLNAPHTHALENESULPHONATE (CAS: 25619-56-1)

AEROSHELL FLUID 12

DNEL

Industrie - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 0.183 mg/kg p.c. /jour

Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 1.29 mg/m³

Professionnel - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 0.183 mg/kg p.c. /jour

Professionnel - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 1.29 mg/m³

PNEC

- Station d'épuration des eaux usées; 10 mg/l

- Sol; 0.624 mg/l

- Sédiments (eau de mer); 0.313 mg/kg

- rejet intermittent; 0.0018 mg/l

- eau douce; 0.00018 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés

Comme ce produit contient des ingrédients avec des valeurs limites d'exposition, utiliser des confinements de procédé, des aspirations locales ou tout autre sécurité intégrée pour maintenir l'exposition du travailleur sous les seuils contraignants ou indicatifs, si l'usage engendre des poussières, fumées, gaz, vapeurs ou brouillard. Prévoir une ventilation suffisante.

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Sauf si l'évaluation indique qu'un degré de protection élevé est requis, porter la protection suivante: Porter des lunettes de protection contre les projections de produits chimiques. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166.

Protection des mains

Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Il est recommandé que les gants soient faits des matériaux suivants: Polychlorure de vinyle (PVC) Néoprène. Caoutchouc nitrile. Epaisseur: >0.35 mm Les gants sélectionnés devraient avoir un délai de rupture d'au moins 8 heures. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374.

Autre protection de la peau et du corps

Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact avec le liquide et tout contact prolongé ou répété avec la vapeur.

Mesures d'hygiène

Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Protection respiratoire

Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. Filtre combiné, type A2/P2. EN 136/140/141/145/143/149

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide.
Couleur	Ambré.
Odeur	Légère. Hydrocarbures.
pH	Pas d'information disponible.

AEROSHELL FLUID 12

Point de fusion	Pas d'information disponible.
Point d'écoulement	$\leq -60^{\circ}\text{C}$
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	$>280^{\circ}\text{C}$
Point d'éclair	220°C
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Limite inférieure d'explosibilité/inflammabilité: 1.0 % Limite supérieure d'explosibilité/inflammabilité: 10 %
Pression de vapeur	$< 0.5 \text{ Pa @ } 20^{\circ}\text{C}$
Densité de vapeur	> 1
Densité relative	$0.925 \text{ @ } 15^{\circ}\text{C}$
Densité apparente	925 kg/m^3
Solubilité(s)	Insoluble dans l'eau.
Coefficient de partage	Pow: >6
Température d'auto-inflammabilité	$> 320^{\circ}\text{C}$
Viscosité	$8.2 \text{ cSt @ } 54.4^{\circ}\text{C}$ $11000 \text{ cSt @ } -53.9^{\circ}\text{C}$
Propriétés explosives	N'est pas considéré comme explosif.
Propriétés comburantes	Pas d'information disponible.

9.2. Autres informations

Autres informations	Aucune information requise.
---------------------	-----------------------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.
------------	--

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique	Stable à température ambiante normale.
--------------------	--

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	Les produits suivants peuvent réagir avec le produit: Oxydants puissants.
--------------------------------------	---

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	Eviter l'exposition à des températures élevées ou à la lumière directe du soleil.
---------------------	---

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles	Oxydants puissants.
------------------------	---------------------

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.
-------------------------------------	---

AEROSHELL FLUID 12

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL₅₀ orale) DL₅₀ >5000 mg/kg, Orale, Rat

ETA orale (mg/kg) 175 000,0

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée) DL₅₀ >5000 mg/kg, Cutanée, Lapin

Toxicité aiguë - inhalation

ETA inhalation (gaz ppm) 450 000,0

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 1 100,0

ETA inhalation
(poussières/brouillards mg/l) 150,0

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données sur l'animal Légèrement irritant.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Légèrement irritant.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Inhalation Les gaz et vapeurs à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire.

Ingestion Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.

Contact cutané Le produit contient une petite quantité de substance sensibilisante. Peut provoquer une sensibilisation ou des réactions allergiques chez les personnes sensibles. Acné des huiles et hydrocarbures.

AEROSHELL FLUID 12

Contact oculaire Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.1. Toxicité

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, : 10-100 mg/l, Poissons

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, : 10-100 mg/l, Daphnia magna

Toxicité aiguë - plantes aquatiques CE₅₀, : 10-100 mg/l, Algues

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Ne devrait pas être facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Le produit contient des substances potentiellement bioaccumulables.

Coefficient de partage Pow: >6

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Le produit est insoluble dans l'eau et se répandra à la surface de l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Indéterminé.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale Déchets classés comme déchets dangereux. Ne pas percer ou incinérer, même vide.

Méthodes de traitement des déchets Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets. Recover or recycle if possible.
It is the responsibility of the waste generator to determine the toxicity and physical properties of the material generated to determine the proper waste classification and disposal methods in compliance with applicable regulations.
Do not dispose into the environment, in drains or in water courses
Waste product should not be allowed to contaminate soil or ground water, or be disposed of into the environment.
Waste, spills or used product is dangerous waste.
Disposal, transport, storage and handling should be in accordance with local regulations

Classe déchet EWC 13 02 06*

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Général Le produit n'est pas couvert par les réglementations internationales pour le transport des matières dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID).

14.1. Numéro ONU

AEROSHELL FLUID 12

Non applicable.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucun marquage transport nécessaire.

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac
conformément à l'annexe II de
la convention Marpol 73/78 et
au recueil IBC

Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable.

Inventaires

UE (EINECS/ELINCS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

États-Unis (TSCA)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

RUBRIQUE 16: Autres informations

AEROSHELL FLUID 12

Abbreviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ETA: Estimation de la toxicité aiguë
 ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.
 ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.
 CAS: Chemical Abstracts Service.
 DNEL: Dose dérivée sans effet.
 IATA: Association Internationale du Transport Aérien.
 IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
 Kow: Coefficient de partage octanol-eau.
 CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).
 DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .
 PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.
 PNEC: Concentration prédite sans effet.
 REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006.
 RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.
 vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.
 CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer.
 MARPOL 73/78: L'annexe II de la convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973, modifiée par le protocole de 1978.
 cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë.
 FBC: Facteur de bioconcentration.
 DBO: Demande biochimique en oxygène.
 CE₅₀: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.
 LOAEC: Concentration minimale avec effet nocif observé.
 LOAEL: Dose minimale avec effet nocif observé.
 NOAEC: Concentration sans effet nocif observé.
 NOAEL: Dose sans effet nocif observé.
 NOEC: Concentration sans effet observé.
 LOEC: Concentration efficace la plus faible observée.
 DMEL: Dose dérivée avec effet minimum.
 LE50: limite d'exposition 50
 hPa: Hektopaskal
 LL50: Lethal Chargement cinquante
 OCDE: Organisation de coopération et de développement économique
 POW: OC talk coefficient de partage OL d'eau
 Un appareil respiratoire autonome: SCBA
 STP Stations d'épuration
 COV: Composés organiques volatils

Sigles et abréviations utilisés dans la classification

Acute Tox. = Toxicité aiguë
 Aquatic Acute = Toxicité aquatique aiguë
 Aquatic Chronic = Toxicité aquatique chronique

Références littéraires clés et sources de données

Information du fournisseur.

Commentaires sur la révision

NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.

Date de révision	02/03/2020
Numéro de version	1.001
Remplace la date	30/10/2017
Numéro de FDS	52879

AEROSHELL FLUID 12

Statut de la FDS

Approuvé.

Mentions de danger dans leur intégralité

H302 Nocif en cas d'ingestion.
H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H332 Nocif par inhalation.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH208 Contient du 1-(N,N-BIS(2-ETHYLHEXYL)AMINOMETHYL)-1,2,4-TRIAZOLE. Peut produire une réaction allergique.

Signature

K Winter